

**Compte rendu conseil d'administration**  
**Mardi 28 juin 2022**

Madame la Principale ouvre la séance du conseil d'administration à 17h20. Le quorum est atteint avec 23 personnes présentes.

**1- Approbation du compte rendu du C.A du 14/03/2022 :**

Le compte rendu est mis au vote :

POUR : 23

CONTRE :

ABSTENTION :

**2- Règlement intérieur**

Le règlement intérieur a été transmis à tous les membres du conseil d'administration. Mme la Principale présente les modifications à apporter et en fait l'explication.

**Introduction :** paragraphe sur l'enseignement religieux

Supprimer les phrases « l'inscription en 6<sup>ème</sup> est valable pour les 4 années scolaires au collège » et « Celle - ci doit parvenir à l'établissement avant le 30 juin pour l'année scolaire suivante »

Car une demande de radiation de l'enseignement religieux peut être demandée à tout moment de la scolarité.

**Interventions :**

Mme STEMART expose que la famille ne décide pas de prendre l'enseignement religieux obligatoire en Alsace-Moselle mais elle décide de ne pas le prendre. Il n'y aurait pas de feuille qui indique « je suis l'enseignement religieux » ou « je ne suis pas l'enseignement religieux ». Si l'enfant ne suit pas l'enseignement religieux il y a une case dans le dossier scolaire qui le stipule ou la famille écrit un courrier dans ce sens. Mme STEMART demande un modèle de mot diffusé par le rectorat qui est distribué afin de mettre en corrélation avec ce que dit le Comité Départemental de l'Education Nationale. Mme ZIMMERMANN fait la lecture du mot distribué par le rectorat de l'académie Nancy-Metz qui indique bien les deux possibilités à choisir par la famille : inscription à l'enseignement religieux ou non inscription à l'enseignement religieux.

POUR : 23

CONTRE :

ABSTENTION :

**Paragraphe « vie de l'établissement », point 2 « Circulation des élèves »**

Supprimer la phrase « les élèves se rangent à la première sonnerie de 08h30 et celle de l'après-midi de 14h25 puis ils montent en cours dans le calme sous la conduite de leurs professeur » par « les élèves rejoignent leurs salles de classe aux différentes sonneries de la journée »

Car les élèves accèdent aux salles de classe seuls depuis plus de 2 ans

POUR : 23

CONTRE :

ABSTENTION :

**Chapitre II SECURITE, point 4 « les tenues »**

Remplacer « le port de couvre-chefs est interdit à l'intérieur des bâtiments » par : « le port de la casquette, du bob, de la capuche est interdit à l'intérieur des bâtiments »

Une observation avait été faite par les services du rectorat nous stipulant que le terme couvre -chefs était trop généraliste

POUR : 23

CONTRE :

ABSTENTION :

**Chapitre III. ORGANISATION DE LA VIE SCOLAIRE**

Remplacer « 1<sup>ère</sup> sonnerie, les élèves doivent être rangés dans la cour » par « 1<sup>ère</sup> sonnerie, les élèves montent vers leurs salles de classe »

POUR : 23

CONTRE :

ABSTENTION :

## Chapitre VI. DISCIPLINE point 2 « les sanctions »

Supprimer les phrases « la sanction peut être prononcée avec sursis » et « chacune de ces sanctions peut être assortie du sursis » et scinder le paragraphe comme suit :

L'échelle règlementaire des sanctions applicables est la suivante :

- L'avertissement
- Le blâme

Les sanctions pouvant être assorties d'un sursis sont :

- La mesure de responsabilisation, exécutée dans l'enceinte de l'établissement ou on, en dehors des heures d'enseignement, qui ne peut excéder vingt heures
- L'exclusion temporaire de la classe qui ne peut excéder huit jours et au cours de laquelle l'élève est accueilli dans l'établissement
- L'exclusion temporaire de l'établissement ou de l'un de ses services annexes qui ne peut excéder huit jours
- L'exclusion définitive de l'établissement ou de la restauration

Car conformément à l'article R511 -13-1 du code de l'éducation créé par le décret n°2014-522 du 22 mai 2014, la notion de sursis partiel ou total disparaît, au profit d'un délai de révocation qui ne peut excéder un an. Seul subsiste le sursis pour les sanctions énumérées plus haut

POUR : 23                      CONTRE :                      ABSTENTION :

### MESURES ALTERNATIVES

Proposition est faite de supprimer les phrases

« il en est de même des baladeurs, autres appareils électroniques, qui n'ont rien à voir avec l'enseignement et l'éducation dispensées dans un établissement scolaire sous peine de confiscation et restitution immédiate à la famille » et « les téléphones portables doivent rester dans les sacs, non branchés. Ils ne sont pas autorisés dans l'enceinte de l'établissement »

Car la circulaire n°2011-112 du 1<sup>er</sup> août 2011 relative au règlement intérieur dans les EPLE et la circulaire n°2014-059 du 27 mai 2014 relative à « l'application de la règle, mesures de prévention et sanctions » limitent la confiscation aux seuls objets dangereux ou illicites (stupéfiants, alcool, armes...)

POUR : 23                      CONTRE :                      ABSTENTION :

### 3- Admission en non-valeur

Deux dossiers de créance pour la même famille ont été présentés à l'huissier. Au vu de l'insolvabilité des parents, le collège prend en charge le montant de la créance ainsi que les frais d'huissier.

POUR : 23                      CONTRE :                      ABSTENTION :

### Interventions :

Mme STEMART demande s'il y a un appel au fond de solidarité du département. Mme KIEFFER indique que cela n'existait pas à l'époque de la créance concernée. Mme KIEFFER indique que pour ce trimestre des familles ont été orientés vers le CMS mais ces mêmes familles ne font pas la procédure. Mme KIEFFER passe beaucoup de temps à rappeler les familles pour le paiement des factures et à chercher des solutions. Elle indique qu'on ne peut pas remplir à la place des parents car il y a une responsabilité (sauf problème de langue, communication).

Mme DUCLOS demande si les élèves en situation d'impayés sont alors repris à la restauration l'année d'après. Mme KIEFFER répond qu'on ne peut pas priver un enfant de se restaurer. Ce n'est pas de sa responsabilité mais celle des ses parents.

### 4- Prélèvement sur fond

Mme KIEFFER demande le prélèvement de la somme de 334.18€ représentant le montant de l'admission en non - valeur.

POUR : 23                      CONTRE :                      ABSTENTION :

## 5- Divers

- Forfait 3 jours

Mme KIEFFER informe le conseil d'administration que le collège ouvre à la prochaine rentrée la possibilité d'être demi-pensionnaire 3 jours.

De ce fait, le chapitre relatif à la demi - pension indiquera le forfait 3 jours.

POUR : 23                      CONTRE :                      ABSTENTION :

### Mise en place du prélèvement mensuel

Mme KIEFFER informe le conseil d'administration que le collège met en place le prélèvement mensuel pour les parents qui le souhaitent pour les demi-pensionnaires 3 jours et 4 jours

POUR : 23                      CONTRE :                      ABSTENTION :

## Interventions :

Mme RENAULD indique que sur le site pour le paiement des factures de demi-pension, les parents peuvent mettre la somme qu'ils souhaitent favorisant déjà le paiement en plusieurs fois.

Mme KIEFFER précise qu'il est quand même mieux de mettre en place un vrai prélèvement automatique.

- Activité du CDI année 2021-2022 : exposé sous forme d'un PowerPoint joint au présent CR

### Projets 2022-2023 :

Un partenariat avec la Médiathèque du Sablon pour différentes actions autour du livre (prêt, roulement,...)

Participation à l'action culturelle jeune en librairie

Concours Moselle lire à renouveler éventuellement

Mise en place d'un club journal dans le prolongement de la newsletter

Reconduction des paniers lectures, des siestes contées

La nuit de la lecture dans le volet culture

Actions CESCE (comité d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement) 2021/2022.

En 6<sup>e</sup> :

- Le sommeil et les écrans : GIPSI\*
- Harcèlement & Cyberharcèlement (*nouveau*) : Brigadier Chef de la Police Nationale & Formatrice aux usages numériques
- Sensibilisation aux méfaits du tabac intervention prévue mais non faite : Bénévole de la Ligue contre le cancer

\*Groupe des Infirmiers de l'Education Nationale pour la Promotion de la Santé en Inter-degré

En 5<sup>e</sup> :

- Les relations filles/garçons : GIPSI\*
- Prise de conscience des influences extérieures intervention prévue mais non faite : Bénévole de la Ligue contre le cancer
- Préparation à l'ASSR 1

En 4<sup>e</sup> :

- Education à la sexualité : des étudiants sages-femmes (service sanitaire)
- Prévention des conduites à risque liées à un produit psychoactif : Brigadier Chef de la Police Nationale

En 3<sup>e</sup> :

- Education à la sexualité : des étudiants sages-femmes (service sanitaire)
- Prévention contre le sexisme & l'homophobie (nouveau) : Association Couleurs Gaies

Tous les niveaux :

- Formation des délégués : 6<sup>e</sup>/5<sup>e</sup> & 4<sup>e</sup>/3<sup>e</sup> (SEGPA inclus) par M. NAUDIN
- Mise en place de divers projets avec les éco-délégués par M. NAUDIN
- Mise en place des délégués contre le harcèlement et d'un assistant d'éducation référent par niveau par M. NAUDIN

Actions du CVC

- Collecte à destination des « restos du cœur » (08/11 au 10/12/2021)
- Collecte à destination de l'Ukraine « URGENCE UKRAINE » (du 21/03 au 01/04/2022)
- Newsletter N°1 (essai réalisé au CDI)
- Visites de l'établissement pour les futurs élèves de 6<sup>e</sup> et par les élèves du CVC 6<sup>e</sup> actuels ainsi qu'une élève de 5<sup>e</sup>. (6 visites programmées en juin)
- La Journée des talents (affiches, bulletins, organisation, ...). Le 21/06/2022

Projet pour l'année 2022-2023 :

- Revoir le questionnaire sur le conseil de classe notamment sur celui du 2<sup>ème</sup> semestre qui doit être un peu différent de celui du 1<sup>er</sup> semestre
- continuer la Newsletter
- travail sur le fonctionnement du foyer, revoir la charte d'utilisation du foyer par les élèves
- travail sur les tournois sportifs interclasses ou professeurs/élèves
- travail sur les décibels car le bruit dans les espaces communs peut être important

Interventions :

M. DESINDE indique que les parents sont contents de voir les actions mises en place par le CVC, actions pour lesquelles la communication a été faite depuis quelques mois notamment au travers de la newsletter où un article sur le CVC y est consacré.

M. NAUDIN indique que le FSE jouait un peu le rôle du CVC alors que ce n'était pas dans ses prérogatives. Que la loi mettant en place le CVC dans les collèges date de 2016. Depuis 2016 le démarrage s'est fait très progressivement, stoppé par la pandémie puis à repris après la crise sanitaire.

Mme ZIMMERMANN indique qu'il n'est pas facile pour un jeune collégien de réfléchir autour de projets citoyens.

Mme STEMART indique que le Département de la Moselle propose des journées citoyennetés où tout est pris en charge encadré par les services du département et des professeurs de différentes matières.

Mme ZIMMERMANN indique qu'elle verra à la rentrée cette action avec les enseignants quand le formulaire du Département arrivera au collège.

#### Actions dans le cadre du Parcours d'Education Artistique et Culturel

Actions à l'intérieur du collège n'ayant pas nécessité de financement :

- Les nuits de la lecture : Au CDI, une exposition sur le thème de « La fête des morts au Mexique ».
- Installation des travaux réalisés en Arts Plastiques,
- Réflexion autour de la question de la scénographie comme au musée. Des enregistrements sonores (contes et légendes mexicains) passés en boucle ont accompagné l'expo.
- Espace CDI, lieu propice à des expositions, mis en valeur par ce projet et qui a pu être découvert par les parents.
- Cette activité a permis une ouverture vers l'extérieur et un enrichissement culturel par la découverte de coutumes étrangères.

- La semaine de la poésie

En cours de français, travail et création de haïkus. Travail de la mise en voix et de l'expression orale et présentation des productions auprès des classes du collège ainsi qu'à l'administration et en vie scolaire.

Ils ont été chaleureusement applaudis et fiers d'avoir dépassé leur stress. Cela a engendré des idées chez les profs d'allemands et d'espagnol avec l'envie de participer l'an prochain.

Actions à l'intérieur du collège ayant nécessité un financement :

Niveau 3<sup>ème</sup> :

- Le théâtre comme outil pour l'art oratoire par la compagnie Le Tourbillon.

Les élèves ont été amenés à se présenter devant leurs camarades en utilisant les outils du théâtre, posture du corps, centration, respiration afin de se préparer à la soutenance orale du DNB.

Beaucoup d'entre eux ont découvert des choses qu'ils ignoraient de leur camarade, certains ont eu à dépasser leur timidité. Les élèves ont apprécié la bienveillance, la positivité et l'humour de Laurent Varin.

- Manifestation artistique : Théâtre. « Matins bruns et autres brumes » par la compagnie les uns les unes.

D'après « Matin brun » de Franck Pavloff, une nouvelle étudiée en cours de français.

Niveau 4<sup>ème</sup>

- « Le procès de la veuve » par la compagnie Nathalie Galloro

Les élèves ont été captivés par le travail de la conteuse et de ses musiciens. Certaines parties de l'histoire n'ont pas été comprises par tous les élèves et le thème n'a pas été apprécié par tous mais ils ont néanmoins été captivés par l'ambiance créée par la conteuse, la musique ainsi que le jeu de lumière.

- « La Llorona » par la compagnie Nathalie Galloro

En rapport avec l'exposition sur le fantastique (La fête des morts au Mexique), les élèves ont approfondi leurs connaissances de la culture de ce pays au travers de ce conte. Ils se sont montrés très curieux et pertinents dans leurs questions au moment des échanges qui ont fait suite à la représentation (questions sur le spectacle et sur le métier de conteuse). Ils ont tous été transportés par sa voix et sa présence et demande à ce qu'elle revienne l'an prochain.

\* Permanences pendant les vacances : le collège sera ouvert jusqu'au mercredi 13 juillet 2022 12 heures. Il rouvrira le jeudi 25 août 2022. Les horaires d'ouverture concernant l'accueil du public seront les suivants : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00.

(le mercredi de 9h à 12h)

Mercredi 31 août 2022 : rentrée des enseignants. Jeudi 1<sup>er</sup> septembre rentrée des classes de 6<sup>ème</sup> et Vendredi 2 septembre 5<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup>, et 3<sup>ème</sup>

\*Mme ZIMMERMANN donne la parole à M. DESINDE, Président du conseil local des parents.

Poids du sac

M. DESINDE expose un historique du travail engagé par la communauté éducative : nous avons échangé sur le sujet au cours du dernier CA du 1er juillet 2021 au cours duquel vous nous exposiez avoir des pistes et que vous en échangeriez au cours de la réunion pédagogique avec les enseignants du mardi 6 juillet. Nous proposons qu'un travail soit fait sur les listes de matériel scolaire pour la rentrée de septembre 2022.

A l'issue du CA du 15 novembre 2022 nous avons pu de nouveau échanger sur ce sujet avec l'idée bien confirmée de travailler sur la liste des fournitures pour septembre 2022. Nous avons bien noté qu'il était difficile de rentrer dans l'organisation pédagogique des professeurs. Néanmoins l'administration souhaitant faire progresser tout doucement les enseignants sur ce sujet.

Mme ZIMMERMANN indique que certaines matières ont diminué leur désidérata avec, comme par exemple des cahiers plus petits comme en mathématiques. Pour le reste, il y aura une autre discussion sur les fournitures scolaires le 7 juillet prochain en conseil pédagogique. Les nouveaux professeurs qui vont arriver n'auront pas la possibilité de modifier les listes. Il y avait la possibilité de laisser les livres dans les classes mais il s'avère que du coup des livres ont disparu.

Mme KKIEFFER indique qu'il n'y pas assez de budget pour acheter des armoires sachant que même dans certaines armoires des livres ont également disparu.

Mme MULLER indique que le fait de diminuer les formats de cahier ou le nombre de pages pouvait engendrer un surcoût pour les familles.

Mme GREFF demande si c'est possible de projeter les pages des manuels, ainsi les élèves pourraient laisser leur manuel scolaire à la maison.

Mme ZIMMERMANN indique que c'est exactement ce qu'elle va proposer aux enseignants le 7 juillet. Il y a possibilité de le faire par l'intermédiaire des TBI. Ce sera la 2<sup>ème</sup> partie de la réflexion, à savoir : dans quelle mesure il y a besoin d'avoir le manuel en classe ou d'avoir le manuel à la maison. Ce sera discuté avec les enseignants.

M. DESINDE souhaite savoir si les élèves vont de nouveau se déplacer afin que les professeurs puissent reprendre leur salle de classe.

Mme ZIMERMANN indique que par principe chaque enseignant sera dans sa classe mais il faudra voir si les conditions sanitaires et les protocoles le permettront à la rentrée de septembre.

#### Forfait 3 jours

Les parents d'élèves souhaitent voir mettre en place le forfait 3 jours à la restauration scolaire. Mme KIEFFER à donner le détail de la mise en place de ce nouveau forfait au cours de ce CA

#### Fonctionnement du CVC :

M. DESINDE souhaite savoir comment est organisé le CVC au collège Paul-Verlaine.

M. NAUDIN présente le fonctionnement du CVC et fait la lecture du décret du 16 novembre 2016. Le CVC est une instance d'échange et de dialogue entre élèves, entre les élèves et la communauté éducative et de ce fait un lieu d'expression pour les élèves (...).

M. DESINDE demande si un parent d'élève peut participer

M. NAUDIN indique qu'un parent peut participer comme l'indique les textes. A noter que les réunions sont organisées sur les créneaux 13h/13h30 ou 13h30/14h.

Mme ZIMMERMANN indique que la composition se fera après les élections des parents d'élèves. Une nouvelle commission CVC sera installée au cours du 1<sup>er</sup> CA de l'année scolaire 2022-2023.

M. DESINDE indique que les parents d'élèves souhaitent s'investir au sein de la communauté éducative du collège.

#### Fonctionnement de l'UNSS

M. DESINDE souhaite avoir un retour sur les activités de l'UNSS ainsi que le mode de fonctionnement des activités.

M. JOLLAIN indique que l'organisation des activités a souffert de la crise sanitaire. Plus de la moitié des licenciés a été perdue depuis 2 ans. L'activité de l'année 2021-2022 a bien commencé mais a été interrompue à la Toussaint par la crise sanitaire. Information orale sur les activités via les élèves et via les panneaux d'affichage dans la cour.

M. JOLLAIN étudiera pour mettre en ligne les informations sur le bureau numérique. Activités extérieures maintenues au contraire de toutes les activités collectives qui ont été suspendues durant la crise. A la reprise en mars les activités se sont faites par niveau, mais les élèves ont été démobilisés. Championnat course d'orientation. Une douzaine de jeunes dans les activités de plein air ce qui est positif. Championnat de Laser Game. En fin d'année, une convention a été mise en place avec le club de base-ball ; un animateur est venu à plusieurs reprises pour faire une initiation aux élèves de 6<sup>ème</sup> et de 5<sup>ème</sup> dans la perspective d'ouvrir à la rentrée la section le mercredi après-midi avec un éducateur professionnel (sous convention).

Objectif de la section nature de l'ouvrir aux activités de plein air avec comme projet de faire quelques jours au mois de juin dans un centre de plein nature : kayak, escalade...

Assemblée générale de l'UNSS au mois d'octobre. L'ensemble des parents peut y participer.

#### Activités culturelles à la rentrée et pour l'année scolaire 2022-2023

Mme ZIMMERANN est ouverte à un projet en Italie concernant les latinistes.

Le voyage en Angleterre est devenu maintenant compliqué avec le Brexit

M. DESINDE fait par du bilan de l'opération vente de brioches qui a été organisée par les parents d'élèves : 220 brioches de commandées pour un bénéfice réalisé de 407.42€.

M. DESINDE invite tous les membres du CA à passer au cours de la soirée de fin d'année des élèves de troisième.

M. DESINDE souhaite remercier au nom de tous les parents d'élèves Mme MULLER pour toutes les années passées au sein du Collège Paul-Verlaine de Metz-Magny et pour tout le travail accompli auprès de tous les élèves. Les parents souhaitent une excellente continuation professionnelle à Mme MULLER dans son nouveau poste.

Mme MULLER remercie chaleureusement tous les membres de la communauté éducative.

#### Organisation de la fin de l'année scolaire

Mme la Principale précise que le collège est à la fois centre d'épreuves les jeudi 30 juin et vendredi 1<sup>er</sup> juillet 2022. A partir du lundi 4 juillet, 76 correcteurs sont attendus dans l'établissement qui est centre de correction.

Au vu du nombre de salles à mettre à disposition des correcteurs et des ordinateurs pour qu'ils puissent rentrer leurs notes, l'établissement est fermé. Les factures de demi - pension ont toutes été calculées avec la remise d'ordre inhérente à cette période de fermeture.

Le jeudi 7 juillet, tous les professeurs seront de retour au collège pour une journée de réflexion commune.

#### Organisation des élections des parents d'élèves octobre 2022.

Le conseil local des parents souhaite que les élections des représentants des parents d'élèves puissent se faire entièrement par correspondance.

POUR : 23                      CONTRE :                      ABSTENTION :

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, Mme ZIMMERMANN lève la séance et invite les membres du conseil d'administration au verre de l'amitié.

Le Président du Conseil d'Administration

Le secrétaire de séance

Agnès ZIMMERMANN

Jean François DESINDE



A handwritten signature in black ink, which appears to be "Jean François DESINDE".